

Belgium-Namur: Repair and maintenance services of building installations

OJ S 245/2016 20/12/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: RW — SPW — DGT63 direction de la maintenance

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: José-Manuel Fieuw

E-mail: josemanuel.fieuw@spw.wallonie.be**Internet address(es):**Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=255815>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges

Postal address: Place de Wallonie 1, bat. II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Étienne Claeys

E-mail: edimestre.marchespublics@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: RW — SPW — DGT63 direction de la maintenance

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: José-Manuel Fieuw

E-mail: josemanuel.fieuw@spw.wallonie.be**I.2. Type of the contracting authority**

Other: SPW

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Inventaire, entretien, dépannage et mise en conformité de cabines haute tension de différentes implantations du SPW.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet la maintenance, la conduite, l'entretien, le dépannage et la mise en conformité au Règlement général sur les installations électrique (RGIE) des installations de haute tension et de transformation de différentes implantations du SPW.

II.1.6. CPV code(s)

50700000 Repair and maintenance services of building installations

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

A. Montant du cautionnement.

Le cautionnement répond des obligations de l'adjudicataire ou du prestataire jusqu'à complète

exécution du marché. Il est fixé à 5 % du montant total hors TVA du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

B. Constitution du cautionnement.

Dans les trente jours de calendrier qui suivent le jour de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie la constitution du cautionnement selon les modalités définies aux articles 26 et 27 de l'arrêté royal du 14.1.2013.

La justification, signée par le déposant, devra indiquer au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du cahier spécial des charges, ainsi que les nom, prénom et adresse complète de l'adjudicataire.

C. Défaut de cautionnement.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans le délai prévu, il est mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaut procès-verbal au sens de l'article 44, paragraphe 2, de l'arrêté royal du 14.1.2013.

Lorsqu'il ne constitue pas le cautionnement dans un dernier délai de quinze jours prenant cours à la date d'envoi de la lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut:

1. Soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché considéré. Dans ce cas, est appliquée une pénalité fixée à deux pour cent du montant initial du marché;
2. Soit appliquer une mesure d'office. En toute hypothèse, la résiliation du marché pour ce motif exclut l'application de pénalités ou d'amendes pour retard.

Lorsque le cautionnement a cessé d'être intégralement constitué et que l'adjudicataire demeure en défaut de combler le déficit, le pouvoir adjudicateur peut opérer une retenue égale au montant de celui-ci sur les paiements à faire et l'affecter à la reconstitution du cautionnement.

D. Libération du cautionnement.

Sur demande écrite de l'adjudicataire, le cautionnement est libérable en une fois après l'exécution complète des prestations ou d'autres modalités.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61, paragraphe 1 et 2, de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

L'attention est attirée sur le fait que:

- à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 61 précité,
- les soumissionnaires employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'office nationale de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en

matière de cotisations ONSS pour le présent marché,

— les soumissionnaires sont dispensés de produire l'attestation de non faillite ou de situations similaires,

— les soumissionnaires sont dispensés de produire l'attestation dont il résulte qu'ils sont en règle par rapport à leurs obligations fiscales.

La vérification de ces situations sera faite par le pouvoir adjudicateur via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale ainsi qu'à la banque carrefour des entreprises (BCE).

Le soumissionnaire étranger doit joindre à son offre:

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale,

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné certifiant qu'il est en règle avec ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: une déclaration datée et signée concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise au cours des 3 derniers exercices. Le chiffre d'affaires global ne peut être inférieur à 700 000 EUR/an.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Une liste de référence datée et signée d'au moins 3 marchés similaires au présent marché, portant à la fois sur la maintenance des installations de haute tension et de transformation HT /BT, exécutés au cours des 3 dernières années. Les références mentionneront le montant, la date, le destinataire public ou privé, l'identification d'une personne de référence et seront accompagnées de l'attestation de bonne fin correspondante. Chaque marché similaire présenté doit concerner un montant annuel supérieur à 25 000 EUR.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPW-DT63-16M72-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 7.2.2017 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

7.2.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 7.2.2017 - 11:00

Place:

Salle Masson (D1 122), bd du Nord 8 à 5000 Namur

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Sous peine de nullité de l'offre les documents et informations suivants doivent être joints à l'offre par le soumissionnaire:

- un formulaire d'engagement daté et signé,
- l'inventaire daté et signé,

- la preuve de la capacité du signataire d'engager le soumissionnaire. À cet effet, il joint l'acte authentique ou sous seing privé, ou une copie de la procuration,
- le cas échéant, les informations relatives aux sous-traitants,
- la preuve que le personnel a les agréments nécessaires pour effectuer les manutentions faisant objet du présent marché.

L'attention est attirée sur le fait que tous les documents du marché et les rectifications apportées au dossier du marché sont gratuitement consultables et téléchargeables à partir de «l'URL du profil d'acheteur» inscrite au point I.1) de la section I du présent avis de marché, ou en recherchant l'avis ou bulletin des adjudications via l'adresse <https://enot.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux => date de prise de connaissance),
— demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex: octroi de dommages intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.12.2016